

# COMMENT MIEUX SE DÉPLACER À BRUXELLES ?

**DONNEZ VOTRE AVIS !**

## PARTICIPEZ AU PLAN COMMUNAL DE MOBILITÉ

Une mobilité efficace est cruciale pour tous les Bruxellois. En effet, le nombre et surtout le temps des déplacements prennent une place de plus en plus importante dans notre vie, sans compter les impacts indirects sur notre qualité de vie – la pollution, le bruit, le climat – et sur l'attractivité économique de la Ville. Penser la mobilité dans une ville comme Bruxelles ne s'improvise pas au jour le jour. C'est pourquoi la Ville lance aujourd'hui son plan de mobilité. Celui-ci fournira aux autorités un cadre pour les 15 ans à venir.

Afin de le rendre complet et concret, il est indispensable d'instaurer un dialogue citoyen sur la mobilité entre experts en charge de l'étude et usagers de la Ville qui la vivent au quotidien. Seuls les habitants, navetteurs et autres utilisateurs de l'espace public ont une connaissance concrète du terrain. Vous serez donc plusieurs fois sollicités pour communiquer votre « expertise ». Venez aux réunions de quartier, contribuez à la réflexion afin de faire de Bruxelles une ville d'avenir, dynamique et agréable, plus respectueuse de l'environnement et de tous ses habitants.

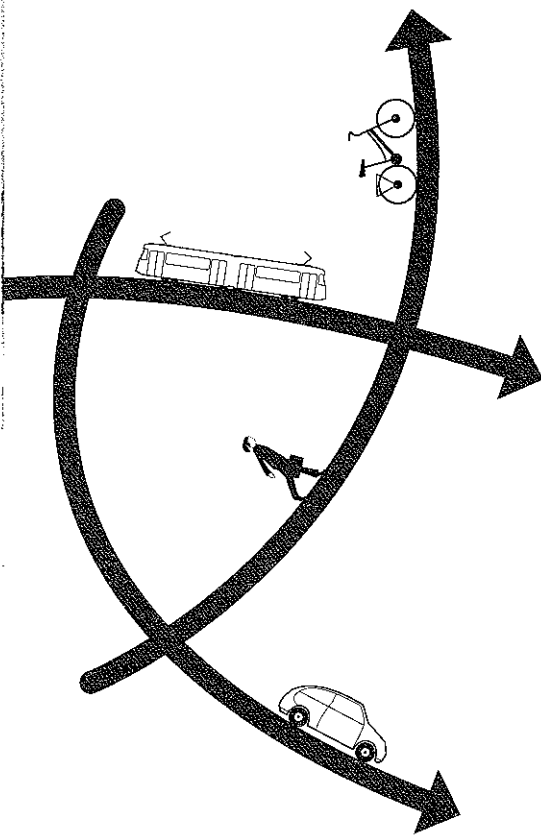
**Christian CEUX**

*Échevin de l'Urbanisme et de la Mobilité*

### COMMENT SE DÉPLACE-T-ON SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BRUXELLES AUJOURD'HUI ?

À l'échelle de la Région, ce n'est pas moins de 700.000 déplacements aux heures de pointe du matin. Véritable colonne vertébrale de la Région, la Ville de Bruxelles s'étire du Nord au Sud en passant par le Pentagone et le quartier Nord-Est. C'est un lieu de destination mais aussi un passage obligé pour de nombreux travailleurs, écoliers et touristes.

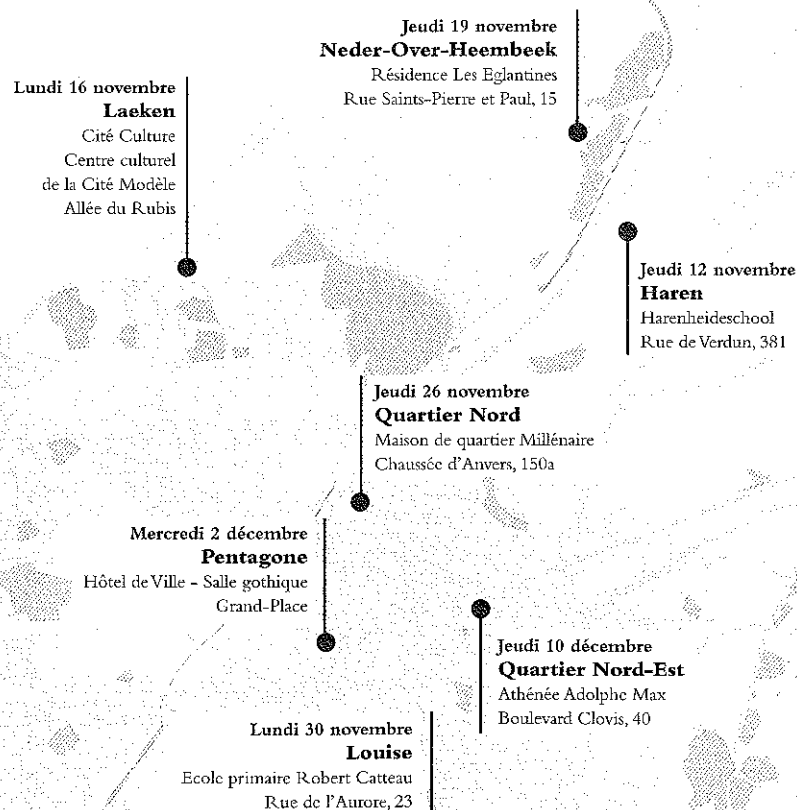
Certaines initiatives ont déjà été prises en matière de mobilité, comme la création de la zone confort autour de la Grand-Place. Mais les perspectives d'augmentation de la population bruxelloise nécessiteront de nouveaux projets immobiliers et l'implantation de nouvelles entreprises et équipements collectifs tels que écoles, crèches, etc. Les déplacements au sein de la Ville vont s'intensifier. Il faut donc préparer aujourd'hui la mobilité de demain.



## TROUVER DES SOLUTIONS POUR CHAQUE QUARTIER

- Malgré une bonne accessibilité aux autoroutes et la desserte en métro, **LAEKEN** souffre de la saturation des rues vers le centre de la Ville. Noeud d'échanges important, l'accès à la place Bockstael devrait être optimisé et la zone commerciale de la rue Marie-Christine mise en valeur.
- Coincé entre l'autoroute, le domaine royal et le canal, **NEDER-OVER-HEEMBEEK** connaît d'importants problèmes de congestion. L'axe Van Praet est particulièrement encombré et le quartier n'est pas bien desservi par du transport public de grande capacité.
- HAREN** se trouve également coupé des autres quartiers par le canal et dispose de peu de liaisons performantes avec le centre de Bruxelles.
- LE PENTAGONE** bénéficie d'une offre très dense en matière de transport public, mais il est aussi un lieu de transit entre les communes périphériques. Le cœur de la cité doit être préservé d'une trop forte pression automobile pour assurer un cadre de vie agréable, maintenir des commerces attractifs et accueillir de nouvelles entreprises.
- Dans **LE QUARTIER NORD-EST**, les connexions en transport public sont efficaces. Cependant, ce secteur souffre d'une pression automobile importante car l'emploi y est dense. Les zones résidentielles doivent être préservées autant que possible des flux de navetteurs.
- LE QUARTIER NORD** est soumis au défi de concilier cadre de vie résidentiel et développement de projets immobiliers de bureaux de grande ampleur.
- Enfin de par sa forme particulière, **LE QUARTIER LOUISE** est soumis à un transit important alors que le Sud de la Région ne dispose pas d'axes de transport public de grande capacité.

## CALENDRIER DES RÉUNIONS CITOYENNES (20H-22H30)



## UN PLAN POUR MIEUX ORGANISER LES DÉPLACEMENTS

Pour répondre à ces défis, la Ville de Bruxelles a besoin d'une stratégie et d'un cadre de référence pour la gestion de la mobilité. C'est le rôle du Plan communal de mobilité (PCM) : il y est question des modes de déplacements, du stationnement et des mesures à prendre pour assurer l'accessibilité des différents lieux de la commune. Sur base d'un diagnostic précis, une étude préalable permettra de dégager des objectifs et de proposer des mesures. Ces mesures concerneront aussi bien la circulation automobile que les déplacements en transport public, en vélo et à pied.

## UNE ÉTUDE EN TROIS PHASES

- Septembre – décembre 2009** : un état des lieux permettra de dresser un diagnostic des déplacements actuels et d'analyser les besoins futurs. **Votre apport en tant que citoyen est décisif!**
- Janvier – juin 2010** : le diagnostic permettra de fixer des objectifs et de définir un scénario multimodal de mobilité durable.
- Juillet – décembre 2010** : ce sera le temps de formuler des propositions concrètes en matière d'amélioration des infrastructures et services de transport avec pour principal objectif la promotion de comportements plus durables.

## PARTICIPEZ À LA RÉFLEXION

Un comité d'accompagnement a été mis en place pour piloter l'étude préalable à la définition du Plan communal de mobilité : s'y retrouvent les responsables communaux (mobilité, travaux publics, ...), des représentants de la Région Bruxelles-Capitale, de la STIB, de la police ainsi que les bureaux d'études.

Mais la Ville de Bruxelles souhaite associer le plus grand nombre d'usagers de la commune à différents moments clés : lors du diagnostic, lors de la définition des objectifs et lors de l'élaboration de mesures concrètes.

**SEPT RÉUNIONS PUBLIQUES DANS LES DIFFÉRENTS QUARTIERS DE LA VILLE SERONT ORGANISÉES ENTRE LE 12 NOVEMBRE ET LE 10 DÉCEMBRE POUR ÉCHANGER ET IMAGINER UNE MOBILITÉ D'AVENIR POUR BRUXELLES.**

Plus d'informations sur le site de la Ville :  
**WWW.BRUXELLES.BE**

Contact : Cellule Mobilité & Espace public  
de la Ville de Bruxelles : **02 279 31 80**

Editeur responsable : Christian Ceux,  
boulevard Anspach, 6 – 1000 Bruxelles

